

Bruxelles en mouvements

Bimensuel édité par
Inter-Environnement Bruxelles
Rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles
N°173 – 12 octobre 2006



Les intérieurs d'îlots bruxellois : à (re)conquérir, à améliorer, à préserver

Les intérieurs d'îlot sont une richesse indéniable pour Bruxelles. Ils offrent des fonctions diverses : espaces verts, lieux de calme, mais aussi lieux où se confrontent diverses activités. Ils sont également victimes de pressions immobilières.

Une étude d'IEB en collaboration avec trois comités de quartier et le séminaire du 13 juin 2006 ont permis de pointer les enjeux qu'ils représentent : le maillage vert, la perméabilité des sols et... la qualité de vie des habitants en termes de bruit et de pollution.

Suite en page 2 ➔

dans ce numéro

- P.6 > Avenue Albert : squat en règle
- P.8 > Mais où est donc passé le Plan Logement ?
- P.9 > Quand la chaussée d'Etterbeek se pare de nouveaux bureaux
- P.9 > Point Info Flagey : le retour 2
- P.10 > Emissions de CO₂ : la Belgique fuit ses responsabilités
- P.12 > Éditorial : les habitants à l'ombre des tours à Rogier

@ Plus d'infos:
www.ieb.be

Les intérieurs d'îlots bruxellois : à (re)conqu

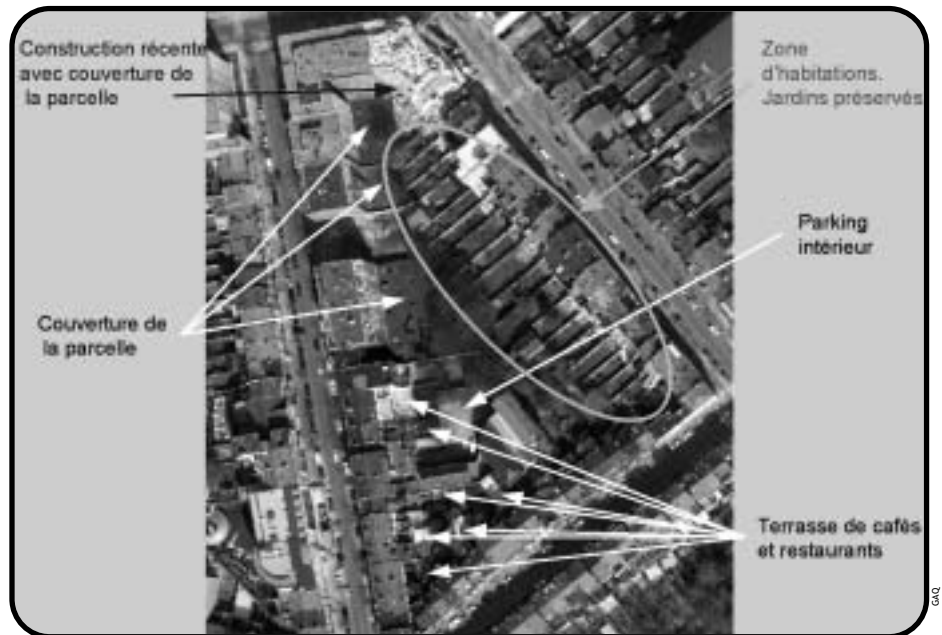
La première version du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) avait réalisé l'ébauche d'un cadastre des intérieurs d'îlots et de règles qui les protégeaient, voire les amélioraient. La deuxième version du PRAS a réduit cette préoccupation à la prescription 0.6. Le PRAS et le Règlement Régional d'Urbanisme permettent, sauf dans certains cas particuliers, et toujours via les mesures particulières de publicité, d'y admettre du logement, des cours (imperméables...), voire même du parking.

Le nombre de demande de permis d'urbanisme pour transformer les intérieurs d'îlots est en augmentation croissante. La pression est forte pour réaménager ces lieux et diminuer la verdure et le calme qu'ils offrent aux habitants. Or c'est bien souvent le bruit et le manque d'espaces verts qui font que les citoyens fuient la ville. Il est donc important de conserver cette tranquillité en intérieur d'îlot.

Il y a donc tout lieu de se préoccuper et de comprendre l'évolution actuelle des intérieurs d'îlots. C'est ce qu'IEB a fait avec le soutien de Madame Françoise Dupuis, Secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargée du logement et de l'urbanisme.

Trois comités d'habitants ont analysé la situation pour des îlots de leur quartier, qui présentent des caractéristiques différentes et représentatives des quartiers bruxellois : quartier ancien très dense, quartier résidentiel avec forte pression de bureaux et d'Horeca et quartiers résidentiels de deuxième couronne.

Inter-Environnement a demandé à chaque commune de la Région quelle était sa position en la matière et analysé les demandes de permis de l'année, la réglementation malheureusement éparse en la matière ainsi que les possibilités offertes mais peu utilisées par les contrats de quartier. Cette analyse a fait l'objet d'un rapport dont nous espérons faire une plaquette accessible à tous.



La pression du secteur Horeca est particulièrement forte à l'angle Franklin-Archimède.

La pression immobilière et Horeca Par le Groupe d'Animation du Quartier Européen de la Ville de Bruxelles (GAQ)

Les îlots retenus bordent la zone administrative de l'Europe. Ils sont situés à côté du Berlaymont autour des rues Archimède et Stévin et de l'avenue Michel Ange.

Ces trois îlots se trouvent, selon le PRAS dans une zone d'habitation à prédominance résidentielle, sans liseré commercial. Pourtant ils souffrent d'une pression immobilière très importante où l'Horeca, les commerces, les représentations diplomatiques et autres bureaux grignotent progressivement l'habitat.

Ces établissements provoquent une destruction non seulement du patrimoine architectural mais aussi des intérieurs d'îlots. Dans de nombreux cas, les jardins sont utilisés comme terrasses pour les clients, comme parking ou pour des extensions qui englobent

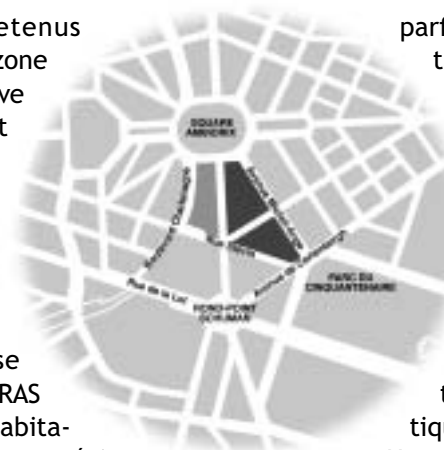
parfois carrément la totalité du jardin.

La qualité de la vie à l'intérieur des îlots est aujourd'hui sévèrement affectée. En plus de la réduction de l'espace vert, il y a atteinte à la vie privée, désagréments olfactifs, nuisances acoustiques, insécurité etc.

Un autre aspect résulte de la sur-division de certaines maisons en petits flats. Les utilisateurs de passage auront tendance à négliger le jardin et l'espace intérieur de l'îlot qui verra rapidement à la friche.

Aujourd'hui, le risque de voir les habitants permanents quitter cette zone est réel.

Le GAQ s'emploie à lutter contre cette pression immobilière. A cette fin, une demande pour l'élaboration d'un PPAS couvrant 12 îlots a été introduite auprès de la Ville de Bruxelles.



érier, à améliorer, à préserver



FLORENCE VANDEN EDE



FLORENCE VANDEN EDE

Îlot Debrico à Laeken. En serré dans les habitations, le site de l'ancienne entreprise Spadel voit se développer un mélange de logements, de magasins de bricolage, de dépôts de matériaux, de bureaux...

La reconversion des ateliers industriels

Par l'Observatoire de l'Urbanisme du Vieux Laeken et le Comité Marie-Christine

Le quartier est délimité par le boulevard Bockstael, la rue Stéphanie, l'avenue de la Reine et la rue Claessens, dénommé « Vieux Laeken » dans les documents officiels.

Il est actuellement répertorié comme zone de mixité dans le PRAS. C'est un quartier particulièrement déficitaire en espaces verts et en espaces de jeux pour enfants, où sont implantées de nombreuses écoles de la Ville. Les intérieurs d'îlots sont peu verdurisés. Le quartier peut être défini comme la juxtaposition d'un habitat ouvrier avec de nombreux ateliers et d'un quartier commerçant qui fut prospère. Depuis 20 ans, de nombreuses PME ont disparu et les commerces ont périéclité.

Une superficie importante des intérieurs d'îlots est occupée par des ateliers et des entrepôts. Ces sites

sont souvent réaffectés à des activités non réglementées (casses de voitures, marchands de matériaux, grossistes en alimentation), inadaptées à la mixité industrie-habitat, générant des nuisances visuelles, sonores et olfactives.

Les maisons unifamiliales ont été transformées pour accueillir plusieurs familles. Cela a entraîné une augmentation des annexes à l'arrière et la disparition progressive des « espaces verts ».

Probablement liées à la paupérisation et au statut précaire des habitants, les constructions sont hétéroclites, quasi toujours sans autorisation et le manque de finition des travaux défigure les façades.

La situation irrégulière et inconfortable des locataires ne les pousse pas à s'intégrer dans le quartier, ni à respecter la propreté publique (dépôts

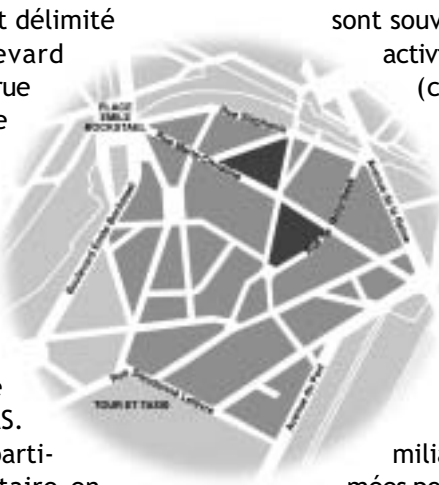
clandestins, déchets rejetés dans les jardins voisins).

En ce qui concerne les commerces, le souci de rentabilité pousse à agrandir la surface de vente et de stockage aux dépens des cours et jardins. Quasi toujours construits sans aucun contrôle ni demande de permis, ces ajouts sont rarement l'objet de plaintes. Il n'y a pas d'exemple connu de demande de remise en pristin état dans le quartier, ce qui aurait pourtant un effet dissuasif évident.

Ce climat d'illégalité génère un sentiment d'insécurité. Ce phénomène constitue l'une des causes majeures de la fuite des habitants plus aisés hors du quartier.

Les habitants, soutenus par le comité de quartier Marie-Christine / Reine / Stéphanie, demandent depuis quatre ans à la Ville de Bruxelles de prêter attention à l'évolution des intérieurs d'îlots qui sont gangrenés dans l'indifférence générale.

Les questions à se poser sont sans doute avant tout : que faut-il maintenir comme entreprises au sein de la ville ? Quels types d'activités ? De quelle taille ? Avec quelles contraintes environnementales ? Avec quelles incidences sur l'habitat ? Dispose-t-on des instruments nécessaires pour analyser les retombées de ces activités en termes environnementaux ?



► Les intérieurs d'îlots bruxellois : à (re)conquérir, à améliorer, à

Perte de la mixité et densification du logement

Par Wolu-Inter-Quartiers à Woluwe-Saint-Lambert

Les îlots sélectionnés sont situés dans les quartiers Saint-Henri et Prekelinden aux abords du boulevard Brand Whitlock. Au PRAS, ces îlots se situent en zone d'habitation, avec un liseré commercial à l'avenue Georges Henri. La majorité des maisons unifamiliales datent du début du 20^e siècle.

Jusque dans les années 1970, des commerces alternaient avec les habitations mais ces commerces se sont transformés peu à peu en logements. Si le bâti a peu évolué, il faut noter des changements d'utilisation : installation, sans permis, de terrasses dallées en intérieur d'îlots pour 2 restaurants, couverture d'un jardin par une dalle en béton et, plus récemment l'installation de terrasses accessibles sur les toits plats. Ces modifications privent les jardins de leur rôle de « *havre de paix et d'intimité* ». Les voisins subissent les nuisances sonores et se sentent épiés à partir des terrasses plates.

Les dangers de la densification se manifestent également, par exemple rue du Bois de Linthout où un premier bâtiment de logement a été construit en intérieur d'îlot, ensuite un atelier construit dans le fond du jardin dont l'affectation vient d'être modifiée en logement, plus un nouvel immeuble construit à front de rue.

Vu la pression immobilière, les demandes de changement d'affectation, notamment en logement, sont évidemment nombreuses. Ces problèmes risquent de s'étendre à l'avenue Georges Henri où de nombreuses annexes (anciens ateliers d'artisans) ont été construites dans le fond

des jardins mais sont désaffectées aujourd'hui.

En ce qui concerne le patrimoine vert en intérieur d'îlot, la tendance générale actuelle va dans le sens d'une diminution de cette richesse :

abattage de grands arbres (avec ou sans permis), installation de terrasses dallées dans les jardins des restaurants, construction d'annexes, imperméabilisation des jardins, construction de vérandas et de terrasses chez les particuliers,... et plus rarement demande de parking en intérieur d'îlot.



Conclusions et propositions

Priorités et enjeux

La préservation des intérieurs d'îlots comme zone de quiétude est une priorité pour tous les habitants de la Région car elle contribue à la qualité de la vie en ville.

Le respect des intérieurs d'îlots passe par le respect des **qualités végétales** de ceux-ci. Les jardins et surfaces perméables doivent être protégés de manière efficace.

La division actuelle des bâtiments, due à la pression immobilière, doit se faire dans le respect des règles en



La minéralisation des sols fait disparaître les espaces verts et les surfaces perméables.



Quartier Saint-Henri. Sans réglementation, de nombreux toits plats risquent d'être transformés en terrasses accessibles avec vue directe chez les voisins.

préserver

sitions

vigueur. La **surdivision** des bâtiments peut entraîner des nuisances en intérieurs d'îlots: multiplication des terrasses sur les toitures plates sans respect des vues, nuisances sonores, stationnement de véhicules en intérieur d'îlot, densification...

Les **terrasses ouvertes de restaurant** en intérieur d'îlot doivent soit répondre à des règles d'utilisation très restrictives ou même être interdites du fait de la répétition systématique des nuisances sonores durant la période où les habitants vivent les fenêtres ouvertes et profitent de leur jardin.

La **réaffectation des bâtiments** en intérieur d'îlot, anciennement dédiés à supporter des activités d'atelier, peut être autorisée à condition de respecter les réglementations urbanistiques en vigueur et de sauvegarder la qualité de vie des habitants.

L'**assainissement** des intérieurs d'îlots afin de préserver ou créer une qualité de vie en ville demande parfois que certains d'entre eux ne soient pas réaffectés mais bien démolis.

La destruction des intérieurs d'îlots, la prolifération des petites entreprises qui travaillent en dehors de toute légalité dans ces mêmes intérieurs d'îlots, les constructions sauvages, inesthétiques et dangereuses sont des éléments déterminants dans l'exode des populations à revenus moyens et/ou élevés.

Respect des règles en vigueur

Les règlements urbanistiques en vigueur en Région de Bruxelles-Capitale sont applicables aux intérieurs d'îlots. Leur application stricte doit être une priorité et les dérogations doivent être motivées et rester l'exception.

Les intérieurs d'îlots sont par définition des lieux où le contrôle de l'application des réglementations est difficile. C'est pourquoi il y a lieu d'y être particulièrement attentif.

Suivi des plaintes et sanctions

Les services communaux de l'urbanisme souffrent d'un manque d'effectifs



Pour protéger les intérieurs d'îlots, il faut respecter leur qualité végétale, ne plus multiplier les constructions et les défendre comme zones de quiétude.



Travaux de faible qualité et illégaux.

et disposent également de peu d'instruments dissuasifs: le montant des amendes est trop peu élevé, et les procès verbaux sont souvent classés sans suite par le Parquet. Lorsqu'un procès-verbal est dressé il doit être suivi d'effets.

Les aménagements ne répondant pas aux réglementations urbanistiques et techniques ne peuvent être régularisés. Dans ce cas, la remise en pristin état doit être exigée et appliquée. Seule cette disposition aura assez d'effet dissuasif pour démotiver de nouveaux candidats à réaliser des aménagements illégaux. Dans la pratique, l'impunité effective incite d'autres personnes à agir pareillement.

En matière de sanction, lorsque des

actes illégaux sont constatés, une amende administrative doit être demandée, éventuellement dans le cadre de la nouvelle loi sur les incivilités.

Pour les délits les plus importants (changement d'affectation, construction illégale,...), une chambre juridique spécifique pourrait être créée qui ne traiterait que des dossiers de type urbanistique, ce qui permettrait une rapidité d'action et éviterait que le Parquet ne doive laisser le traitement de ces dossiers en suspens faute de priorité.

Information

Il serait bon de donner une information simple et rigoureuse aux habitants. Il est difficile de savoir si les propriétaires en infraction agissent par méconnaissance des règlements d'urbanisme ou au contraire en toute connaissance des lacunes dont ils tirent habilement profit.

Dossier réalisé sur base du rapport « Les intérieurs d'îlots en région bruxelloise – Séminaire du 13 juin 2006 ».

Avenue Albert : squat en règle

Dans un quartier chic non loin de l'avenue Molière, un groupe de squatters décide d'occuper une maison vide. Ni militante, ni sauvage, cette action a le mérite de satisfaire propriétaire et occupants. IEB est allé à la rencontre de ces locataires peu ordinaires.

Coincée entre deux belles bâtisses, la maison est délabrée et cependant remarquable. Carlitta ouvre la porte et s'excuse : «*Désolée, nous sommes en plein chantier, nous avons eu la visite de cambrioleurs cette nuit. C'est l'inconvénient d'un squat dans un quartier chic, nos visiteurs se sont imaginés que nous étions riches!*»

L'endroit est spacieux, deux pièces communes et un jardin au rez-de-chaussée, deux étages composés de quatre chambres chacun avec un espace sanitaire commun. Un sous-sol qui sert de buanderie et un grenier non aménagé. La maison, construite en 1905, est composée de grandes pièces lumineuses, agréablement meublées avec du mobilier de récup et propre.

BeM. — Comment avez-vous eu l'idée d'occuper cette maison ?

Carlitta. — *C'est un concours de circonstances et une histoire de cœur. Je suis musicienne et j'avais sans cesse des ennuis avec mes voisins à cause du bruit. Je manquais également d'espace pour mon piano et les autres*



instruments. Je me trouvais donc dans une situation très inconfortable. J'habitais alors deux rues plus loin dans ce quartier qui m'a vu naître et j'avais depuis longtemps repéré cette maison de style Art-déco que je trouve magnifique. J'étais indignée de la voir se

délabrer parce que perpétuellement inoccupée. Du coup c'est devenu une évidence, on pouvait s'aider l'une l'autre ! La maison en me donnant un espace adapté à mes besoins et moi en l'habitant je la sauvais d'une dégradation certaine !

Les co-squatteurs ont gentiment accepté de nous livrer leur témoignage

Chloé est étudiante et amie de Carlitta depuis longtemps : «*Ici c'est une communauté, un lieu à gérer en-*

semble. Il y a une relative stabilité d'occupants avec des gens qui bougent aussi, c'est normal parce que tout le monde ici a entre 20 et 25 ans. L'endroit est beau, très agréable à vivre, le fait de participer à son entretien ne me gêne absolument pas, même si ça coûte, à frais égal je

n'aurai jamais les mêmes avantages en habitant seule dans un appartement. »

Ben, musicien : «*Moi je suis un habitué des squats, je suis dans cette maison depuis environ 10 mois. Ici c'est un peu différent parce qu'il n'y a pas à franchement parler d'optique*

BeM. — Comment avez-vous fait pour entrer et occuper les lieux?

Carlitta. — Je voulais éviter l'effraction: il fallait éviter d'endommager quoi que ce soit. Finalement j'ai appelé un serrurier, j'ai raconté que j'avais égaré mes clés et le tour était joué. Pour rétablir l'électricité et l'eau tout s'est passé comme pour une locataire normale.

Ensuite j'ai proposé à des personnes de venir occuper le lieu avec moi. Cela permet de répartir les tâches et de toute façon pour moi toute seule c'était trop grand!

BeM. — Quels sont les soucis que vous avez rencontrés?

Carlitta. — La maison est saine mais tout le circuit électrique était pourri, nous avons tout remplacé. Des châssis doivent être rénovés ou remplacés totalement et il y a des problèmes de fuites à cause des canalisations qui sont en mauvais état, je suppose que la toiture doit être également réparée.

Mais tout cela coûte cher!

BeM. — Vous prenez des risques à investir financièrement dans une maison que vous squattez,... Et le propriétaire dans tout ça?

Carlitta. — Les risques sont minimes, les quelques travaux effectués jusqu'à maintenant depuis que nous nous sommes installés en avril 2005, nous reviennent à 150 € par mois et par personne, (nous vivons à six). Cela reste moins cher qu'un loyer ordinaire. C'est un deal que les occupants acceptent en venant loger ici: tout le



ISABELLE HOCHART

monde participe à l'entretien de la maison.

Quant au propriétaire, j'ai fait les démarches nécessaires auprès de qui de droit pour faire savoir que j'occupais la maison. Un des propriétaires (puisque c'est une histoire d'héritage et d'indivision) est venu voir comment cela se passait. La personne m'a chaleureusement remercié, expliquant que mon initiative lui évitait 25 000 € de taxes sur immeuble à l'abandon, et qu'en attendant nous pouvions rester là au moins pour cinq ans, le temps que la justice tranche la question. Finalement il a besoin de nous! La maison étant occupée, il échappe à une amende conséquente, ensuite nous entretenons son bien. Cette maison a déjà été occupée avant nous par d'autres squatteurs qui ont été délogés parce qu'ils ne plaisaient

sans doute pas aux voisins, je ne sais pas très bien. Une cheminée a été volée, il est certain que notre présence est une sécurité à tout niveau! Finalement c'est une situation où tout le monde est gagnant: les propriétaires en conflit, nous qui occupons le lieu, et la maison bien sûr! D'autant plus que nous avons pris les assurances nécessaires et que nous nous conduisons comme des locataires normaux, sauf que nous ne payons pas de loyer.

BeM. — Quels sont vos espoirs pour l'avenir?

Carlitta. — En devenir propriétaire. De toute façon en qualité d'occupante je suis prioritaire en cas de mise en vente! J'en ai déjà parlé au propriétaire...

Isabelle Hochart

militante ou politique. C'est un squat confortable et pour moi c'était une opportunité agréable. Cependant, je ne crois pas d'emblée à la générosité des gens, les propriétaires actuels tirent très bien profit de la situation finalement. »

André est étudiant en journalisme,

à Bruxelles pour un stage de quelques mois: « C'est une belle maison, une belle rue aussi, c'est à cause de ça qu'on s'est fait cambrioler! Je suis bien ici, même si ce n'est pas le grand confort (une toilette et une douche pour tout le monde), l'ambiance est bonne, c'est surtout des musiciens qui

peuvent répéter tranquilles, il y a de l'espace, chacun a son intimité. Les loyers ici sont trop élevés, pour moi cela pose vraiment un problème. En fait nous avons procédé à un échange: j'occupe ici l'espace d'une personne qui habite en ce moment chez moi, à Berlin... »

Mais où est donc passé le Plan Logement ?

Fin août, une balade guidée par des associations⁽¹⁾ a relié trois sites qui attendent la construction de logements sociaux. Une occasion pour rappeler les besoins, les enjeux et découvrir les raisons des blocages.

Dans le bus qui mène les participants au site du Scheutbos à Molenbeek, la voix de Werner van Mieghem, coordinateur du Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat retentit : « Si quelqu'un voit les logements sociaux dont on parle tant partout depuis le lancement du "Plan Logement" par le gouvernement de la Région, qu'il nous le dise ! »^[2]

Le ton est donné. L'Ecolabus, un bus « collectif » qui carbure à l'huile, s'ébranle et serpente au cœur du quartier Osseghem à Molenbeek. Anemie qui anime des visites guidées de Brukselbinnenstebuiten vzw apporte une touche historique sur le développement du logement social. Avant la Grande Guerre, les initiatives sont venues des patrons. A commencer par la firme Delhaize qui installa ses entrepôts à la fin du XIX^e siècle sur les terrains vierges, à un jet de pierre de la gare de l'Ouest flambant neuve. Ils y sont toujours, et les logements sociaux de toutes les époques ont poussé alentour comme des champignons.

A peine le temps de tourner la tête à gauche et à droite, nous voici dans une autre époque et un autre monde. Les champignons qui poussent ici n'ont rien à voir avec ceux d'en-bas. Le « haut » de Molenbeek, le long du boulevard Mettwie rassemble tout ce qu'on a fait comme immeubles à appartements de standing depuis les années septante. Bienheureux celui qui trouvera du logement social dans ce périmètre. Et pourtant, au bord du Scheutbos, la commune a cédé à la Société du Logement de la Région bruxelloise (SLRB) une petite langue de terrain de 17 ares pour y bâtir 58 logements sociaux dans le cadre du



Halte au Moensberg à Uccle où poussera le premier projet du Plan Logement.

Plan Logement. Cela a fait un tollé dans le quartier ! Faut croire que les champignons des bois et des prairies n'aiment pas se fréquenter. Résultat : une pétition qui a fait mouche, élections obligent. Plus de petits logements et moins de grands logements (pour les grandes familles), question de mieux répondre à la demande locale, qu'ils ont dit.

On prend le Ring et on s'en va sous d'autres cieux en faisant un petit détour par la cité du Moortebeek à Anderlecht, *Le Logis-Floréal* du nord-ouest. Les cités-jardins organisées en coopérative ont fleuri après la guerre. C'était le bon temps. Et on voudrait que tout s'arrête, tellement c'est le paradis. Le klaxon du bus nous réveille. C'est vrai que de l'eau a coulé sous les ponts du logement social en presque un siècle. Paradis... perdu.

Un autre petit bout de paradis nous accueille 30 minutes plus tard à Uccle, sur le Moensberg, un champ de blé encore recouvert de chaume. Je vous présente le projet le plus avancé du Plan Logement : 105 logements sociaux. La Commission de concertation a remis un avis favorable à ce projet mais avec de nombreuses réserves. Une façon de ne pas dire non ? Une façon de dire oui au logement social et à ce premier plan réellement ambitieux de création de logements sociaux depuis les deux périodes fastes

d'après-guerre. Mais une façon de dire non aux méthodes de travail qui ignorent la concertation avec les habitants locaux et interprètent avec beaucoup de largesse le plan d'affectation du sol (PPAS). Ici les gabarits dépasseront les prescriptions parce que le PPAS limite l'emprise à 20% de la surface. Au risque, si on s'obstine, d'un recours au Conseil d'État. Cette précipitation donne l'impression que ce qui compte, c'est de caser coûte que coûte les 5000 logements prévus dans le plan. Ne met-on pas la charrie avant les bœufs ?

Deuxième feu orange à Ixelles, derrière la gare Boondael. On y prévoit plus de 300 logements. Une nette impression ici aussi d'éclatement... D'inadéquation avec les exigences de la conception intégrée du logement social.

Non. Nous n'aurons pas vu les logements sociaux promis. On rentre plutôt un peu groggy, des questions plein la tête. Et si le Plan Logement était construit sur du sable...

Pierre Sommereyns
RBDH

[1] Trois associations, le RBDH, Brukselbinnenstebuiten vzw et IEB ont mené ces visites dans le contexte du festival PleinOpenair, organisé par le cinéma Nova.

[2] Le Plan Logement du gouvernement de la Région bruxelloise vise à la construction de 5000 logements sociaux et moyens d'ici à la fin de la législature régionale.

Quand la chaussée d'Etterbeek se pare de nouveaux bureaux

À l'élargissement de l'Europe répond tout naturellement l'accroissement du parc immobilier des institutions européennes. La Commission de concertation de Bruxelles-Ville a examiné le mardi 19 septembre la demande d'extension du Conseil des Ministres de l'Union Européenne, le Juste Lipse.

Le nouvel immeuble qui comptera 6 étages pour 9583 m² de surface hors sol devrait trouver place en face du bloc E (aile des Célibataires) du Résidence Palace dont il sera le pendant.

Vu l'importante desserte en transports en commun dont jouit le quartier et la présence d'un parking de 2050 places sous le Juste Lipse, le présent projet ne prévoit aucun emplacement voiture.

Selon l'accord tripartite^[1] de réaménagement du quartier européen signé en mars dernier, la chaussée d'Etterbeek doit redevenir un axe vivant et dynamique par la réalisation de plus d'un millier de nouveaux logements.

Dans ce contexte, IEB a demandé à la Commission de concertation de



veiller à ce que le rez-de-chaussée du nouveau bâtiment soit animé, ouvert sur l'extérieur et rompe avec les rez aveugles et la logique bunker qui est actuellement la norme le long de cet axe.

IEB a également attiré l'attention des autorités sur la nécessité de prévoir des escaliers qui permettent aux

usagers de rejoindre la piscine et la salle de spectacle du Résidence Palace depuis la place Jean Rey.

Sébastien François

[1] Accord signé le 27 mars 2006 par le pouvoir Fédéral, la Région de Bruxelles-Capitale et les Communes de Bruxelles-Ville, Ixelles et Etterbeek.

Point Info Flagey: le retour 2

Le 21 août dernier, le tram qui accueillait le Point Info Flagey retournait au dépôt. Depuis, l'équipe a trouvé un nouveau lieu pour abriter le centre d'information: le 21-23, rue des Cygnes. Début octobre le Point Info investit le lieu pour y diffuser toute l'information relative au processus de réaménagement des places Flagey et Sainte-Croix.

Comme l'année dernière, le Point Info informera



aussi les visiteurs sur les enjeux liés à la mobilité et à la gestion des eaux: maquettes, visites et expositions sont au programme.

Les horaires sont les mêmes: le lundi de 12 à 16 h, le mercredi de 15 à 19 h, et le samedi de 10 à 12 h.

Pour plus d'informations, consultez le site internet (www.ieb.be/flagey) ou le blog du Point Info Flagey (<http://pointinfoflagey.skyneblogs.be>).

Sarah Duray

Emissions de CO₂ : la Belgique fuit ses responsabilités

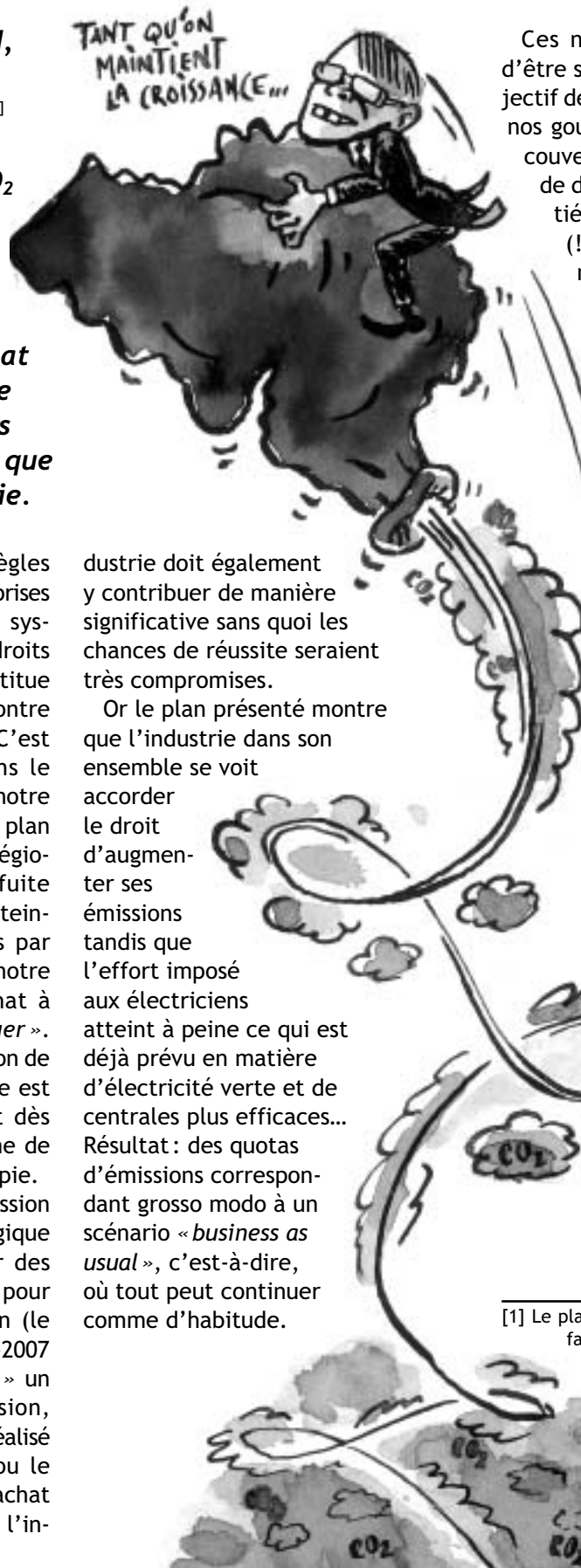
Avec deux mois de retard, la Belgique a remis à la Commission européenne^[1] son plan d'allocation des quotas d'émissions de CO₂ pour 2008-2012. Mais au lieu de prescrire des mesures volontaristes sur notre territoire, le plan belge envisage l'achat à l'étranger de « droits de polluer ». Les associations d'environnement veulent que la Belgique revoie sa copie.

Ce plan détermine les règles selon lesquelles les entreprises belges participeront au système européen d'échange de droits d'émissions de CO₂. Le plan constitue un outil essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique. C'est aussi un levier important dans le processus de modernisation de notre économie. Malheureusement, le plan élaboré par les gouvernements régionaux et fédéral est plus une fuite qu'un projet. Il vise en effet à atteindre les objectifs fixés non pas par des mesures volontaristes sur notre territoire, mais bien par l'achat à l'étranger de « droits de polluer ». Pour les associations de protection de l'environnement, cette stratégie est inacceptable. Elles demandent dès lors à la Commission européenne de forcer la Belgique à revoir sa copie.

En décembre 2005, la Commission européenne a demandé à la Belgique parmi d'autres pays d'adopter des niveaux de quotas plus stricts pour leur deuxième plan d'allocation (le premier couvrait la période 2005-2007 et constituait un « coup d'essai » un peu faible). Selon la Commission, l'effort de Kyoto ne saurait être réalisé uniquement par les ménages ou le secteur des transports, ni par l'achat à l'étranger de droits de polluer ; l'in-

dustrie doit également y contribuer de manière significative sans quoi les chances de réussite seraient très compromises.

Or le plan présenté montre que l'industrie dans son ensemble se voit accorder le droit d'augmenter ses émissions tandis que l'effort imposé aux électriciens atteint à peine ce qui est déjà prévu en matière d'électricité verte et de centrales plus efficaces... Résultat : des quotas d'émissions correspondant grosso modo à un scénario « *business as usual* », c'est-à-dire, où tout peut continuer comme d'habitude.



Ces niveaux de quotas sont loin d'être suffisants pour atteindre l'objectif de Kyoto. Pas de problème pour nos gouvernants : la différence sera couverte par l'achat à l'étranger de droits de polluer. Entre la moitié et l'entièreté de « l'effort » (!) belge sera vraisemblablement couvert de cette manière !

En préférant cette fuite en avant à la mise en œuvre d'une politique volontariste, nos décideurs privilégient les résultats à (très) court terme et font fi du développement de nouvelles opportunités économiques créatrices d'emploi et de la préservation et de l'amélioration de notre cadre de vie.

La Commission européenne doit à présent évaluer ce Plan. Les associations environnementales^[2] demandent aux autorités européennes d'exiger des gouvernements belges qu'ils revoient sérieusement leur copie.

La Belgique doit réviser à la baisse la masse globale des quotas octroyés avant l'adoption définitive du Plan.

Anne-France Rihoux

[1] Le plan national d'allocation belge est en fait l'addition des trois plans régionaux. Même si ceux-ci ont été élaborés de manière séparée, plusieurs conclusions s'imposent pour le plan national dans son ensemble.

[2] Greenpeace, IEW, BBL, BRAL et IEB.

visites guidées

Arau
 • Bruxelles 1900 - Art Nouveau. Les 21 et 28 octobre.
 • Bruxelles 1930 - Art Déco. Le 21 octobre.
 Infos: 02/2193345 ou www.arau.org

Laeken découverte
 • Le plateau du Heysel de la Cité Modèle à l'Atomium. Le 22 octobre à 14h15.
 Infos: 0479/397715 ou www.laekendecouverte.be

La Fonderie
 • Les moussaillons lèvent l'ancre. Les 17 et 24 octobre.
 • Le port et les canaux bruxellois. Les 21 et 29 octobre.
 • Les bières bruxelloises, de la Gueuze à la Pils. Le 21 octobre.
 • Le quartier Sainte-Catherine. Le 28 octobre.
 A 14h. Infos: 02/4109950 ou www.lafonderie.be

Pro Velo
 • Fureur de lire. Le 22 octobre.
 • Mode et Design. Le 29 octobre.
 A 14h. Infos: 02/5027355 ou www.provelo.org

Les Amis de l'Unesco
 Sur les traces des Delune.
 Le 25 octobre à 11h.
 Infos: 02/6488006.



Arkadia.be
 Horta et les 100 ans de l'Hôtel Vinck. Les 18 et 28 octobre à 14h30.
 Infos: 02/5376777 ou www.asbl-arkadia.be

journée de gestion

Le marais de Jette
 Gestion de la réserve naturelle chaque jeudi à 10h.
 Infos: CEBO, 02/4605957.

promenades nature

Le Vogelzang
 Le 18 octobre à partir de 13h30.
 Infos: CCN Vogelzang, 02/6401924.

La Ferme d'Uccle
 Quels sont les derniers mohicans du verger?
 Le 21 octobre à 10h, à la Ferme d'Uccle, Vieille rue du Moulin, 93 à Uccle.
 Infos: 02/3741896.

expos

La limite pluie-neige
 Photographies de Sébastien Camboulive, réalisées dans le cadre du Programme des Résidences d'Artistes. Jusqu'au 5 novembre, à l'Espace Photographique Contretype, rue de la Jonction, 1 à 1060 Bruxelles.
 Infos: 02/5384220 ou www.contretype.org

Made in Wood
 Sous le crayon d'architectes et de designers, le bois se réinvente... Jusqu'au 1^{er} novembre, à la Maison du Bois, l'Arsenal, avenue des Volontaires, à 1040 Bruxelles. Ouvert tous les jours de 14 à 19h.
 Infos: Bois et Habitat, 010/689694 ou www.bois-habitat.com

conférences

A la découverte de la petite faune de nos régions
 Conférence de E. Walravens, illustrée de diapositives. Le 22 octobre à 15h, à l'Espace Toots, rue Stuckens, 125 à Evere.
 Infos: ARNA, 02/2428294.

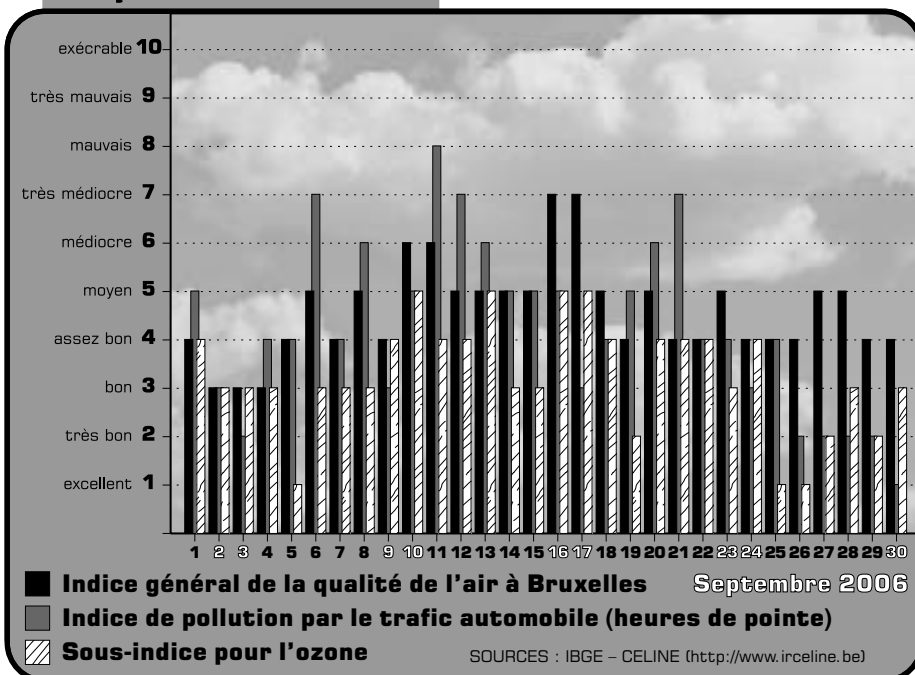
La haie sauvage, quelles espèces, comment planter?
 Soirée d'information le 25 octobre à 19h, à la Salle 1180, rue Scott, 14 à Uccle.
 Infos et réservation: Natagora, 02/2455500.

Les hydrangeas et autres hortensias
 Conférence de T. de Ryckel. Le 26 octobre à 20h, à la Salle des conférences de l'hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert, avenue Hymans, 2. Conférence suivie de la visite de la Pépinière de la Thyle (Court-Saint-Etienne) guidée par T. de Ryckel. Le 28 octobre (gratuit mais inscription obligatoire pour le 26 octobre).
 Infos: Service des Jardins publics, 02/7612943.

Appel aux associations membres

Vous organisez des visites guidées, conférences, cours, rencontres, ateliers ou activités pratiques? Communiquez-nous les informations utiles suffisamment à l'avance pour en publier l'annonce.

pollution de l'air



Quel air avons-nous respiré à Bruxelles en septembre 2006? Chaque mois, d'après les données du laboratoire de l'IBGE, nous publions un relevé de la qualité de l'air à Bruxelles. Plus d'infos: Cellule Interrégionale de l'Environnement, www.irceline.be

Bruxelles en mouvements est édité par Inter-Environnement Bruxelles, asbl, Association indépendante. Fédération des comités d'habitants de Bruxelles. Organisme d'Éducation Permanente reconnu par le Ministère de la Communauté française. Membre de l'ARSC. Rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles. Tél : 02/223 01 01. Fax : 02/223 12 96. E-mail : info@ieb.be. Éditeur responsable : Jacqueline Gillissen, rue des Patriotes, 3, 1000 Bruxelles.



Rédacteur en chef : Almos Mihaly, avec la collaboration de Olivier Bailly, Raymond Boudru, Anne Delfaïrière, François Dewez, Sarah Duray, Isabelle Essers, Sébastien François, Jacqueline Gillissen, Isabelle Hochart, Catherine Maréchal, Philippe Meerseman, Dalila Riffi, Marie-Claire Schmitz, Claire Scohier, Delphine Termolle, Anne-France Rihoux, Roland Vande Poel et Sabine Vanderlinden. Imprimerie : Auspert & Cie sprl.

En vous abonnant à Bruxelles en mouvement, vous contribuez à soutenir l'action d'Inter-Environnement Bruxelles en faveur de la qualité de la vie en ville.

Coût de l'abonnement annuel au bimensuel Bruxelles en mouvements (23 numéros) : 22 €. 34 € avec facture. Étranger : 32 €. Abonnement de soutien : 52 €. Mensuellement par domiciliation : 1,75 €. Prix au numéro : 1,25 € (inclut les frais de port). Versements au compte 210-0090204-46 d'Inter-Environnement Bruxelles, rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles.

Les habitants à l'ombre des tours à Rogier

En septembre 2004, Saint-Josse a délivré le permis permettant l'interconnexion des quatre parkings entourant la place Rogier, lesquels représentent quelque 1 100 emplacements. Aujourd'hui, la commune s'apprête à délivrer le permis visant à réaménager les voiries qui entourent la place : la rue Bertulot, la portion de la rue du Brabant entre la place et la rue Bertulot ainsi que la rue Gineste jusqu'à la place Saint-Lazare. Enfin le Ministre Smet vient de désigner le lauréat du concours pour le réaménagement de la place, de la station de métro et des portions de voirie autour de la place.

C'est à la fois trop et trop peu pour les membres du Comité du quartier Rogier qui demandent que les projets intègrent mieux leurs besoins en matière de mobilité (accès piéton et cycliste et diminution de la pollution) et de jouissance d'un espace public agréable et convivial. Ils demandent aussi que la pertinence du projet actuel soit évaluée au regard du projet de réaménagement de la place issu du concours.

La rue du Progrès, si elle est aujourd'hui habitée depuis la construction de plusieurs immeubles de logements, représente avec la chaussée d'Anvers le seul îlot d'habitants dans une mer de bureaux. Ces habitants subissent déjà le passage de 11 lignes de bus avec toutes les nuisances notamment de bruits et de vibrations que cela suppose. Ils demandent donc que les autorités communales et régionales se concertent afin de diminuer la vitesse sur les voiries, d'améliorer les cheminements piétons et cyclistes et de tenter de sécuriser leurs parcours vers le Pentagone, le parc du Botanique et la rue de Brabant.

Le comité du quartier Rogier, IEB et BRAL demandent que les futurs aménagements tiennent compte de leurs besoins et ils réitéreront leurs demandes lors du processus de consultation sur le projet primé de réaménagement de la place et de la station.

Anne-France Rihoux
Secrétaire générale

agenda

conférence

Comment éviter les pesticides au jardin ?

Soirée d'information sur le thème des méthodes alternatives

aux pesticides à utiliser au jardin. Le 26 octobre à 19h, à la Salle Malibran, chaussée d'Ixelles, 168 à Ixelles. Infos et réservation : Natagora, 02/245 55 00.

vélo

Formation Vélo Trafic

Le 21 octobre de 14 à 17h30 au Cinquantenaire. Infos : Gracq, 02/502 61 30.

Abonnez-vous gratuitement à l'« Inventaire des enquêtes publiques »

Recevez chaque semaine par courrier électronique la totalité ou une sélection des avis d'enquêtes publiques sur les projets bruxellois en

urbanisme et en environnement. Pour s'abonner à l'« Inventaire des enquêtes publiques en Région bruxelloise », téléchargez la fiche d'inscription

(disponible sur www.ieb.be), à compléter et à renvoyer à Inter-Environnement Bruxelles, rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles.